



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances

de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Signé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Olivier VERAN, Ministre de la Santé

Ministère de la Santé

14, avenue Duquesne

75 350 PARIS 07 SP

Nos réf : FB/HM 141-05-21

Aubenas, le 7 Mai 2021

Objet : La situation des sages-femmes en France et la revalorisation de leur statut.

Monsieur le Ministre,

Je me permets par la présente d'attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les sages-femmes. Le 5 mai dernier, à l'occasion de la journée internationale des sages-femmes, des centaines d'entre-elles se sont mobilisées partout en France, afin de manifester leurs préoccupations quant à la valorisation de leur profession.

Nous sommes nombreux à témoigner de la précarité de leur statut, avec en début de carrière un salaire moyen de l'ordre de 1 600 à 1 700 euros, une rémunération salariale particulièrement basse après cinq années d'études. La majoration de seulement 1,07 euros par heure de travail la nuit illustre bien cette précarité. Par ailleurs, les sages-femmes sont les grandes oubliées du Ségur de la Santé. Alors qu'une grande majorité du personnel soignant médical (infirmiers en soins généraux et spécialisés, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes etc.) a perçu une augmentation salariale d'au moins 200 euros nets par mois, les sages-femmes n'ont pas bénéficié d'une revalorisation équivalente, alors qu'elles travaillent dans des conditions difficiles et similaires à leurs collègues de l'hôpital public.

L'exigence de cette profession en terme d'engagement et de responsabilité, et le faible niveau de rémunération sont autant de paramètres qui expliquent aujourd'hui le manque d'intérêt de cette filière de santé pour les jeunes Français. Ainsi, se pose d'ores et déjà un problème d'effectifs et de renouvellement des générations à l'hôpital public.

Aussi, alors que la crise sanitaire a mis en exergue le manque de personnels médicaux dans les hôpitaux, les travailleurs du secteur médical, et les sages-femmes tout particulièrement, n'ont jamais été aussi essentiels qu'aujourd'hui. Elles ont pris en charge le suivi gynécologique –accouchement, contraception et IVG- de nombreuses femmes en France du fait de la disparition de la gynécologie médicale libérale. Malgré cela, 30% des femmes en France ne bénéficient pas de suivi gynécologique. Cette situation se dégrade au fur et à mesure que les sages-femmes disparaissent, par manque d'attractivité de leur statut.

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

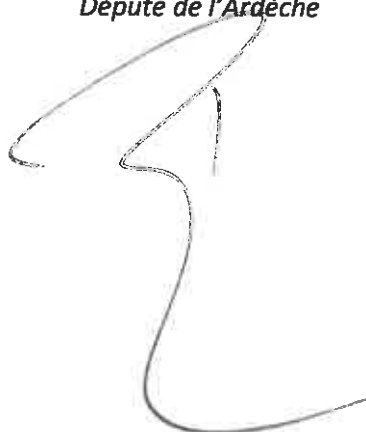
Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

Les sages-femmes donnent la vie, elles sont responsables de la santé non seulement de la mère mais aussi du nouveau-né, et c'est à ce titre qu'elles demandent au Gouvernement de leur accorder le statut de professionnels de soins primaires, et de leur donner la liberté de pouvoir prescrire ce qui est nécessaire à leur exercice.

Au regard de leur engagement quotidien, aux côtés des autres professionnels de santé du pôle mère/enfant et tout autant confrontées à la crise sanitaire de la Covid-19, il est à mon sens important d'écouter leurs revendications afin que leur profession puisse bénéficier d'une revalorisation de leur statut et d'une reconnaissance salariale.

Considérant les enjeux de santé en présence, je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB', written over the printed name and title.